

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MURDOCHVILLE, TENUE LE LUNDI 14 JUIN 2021, À 19 H 00, À L'HÔTEL DE VILLE SITUÉE AU 635, 5^E RUE À MURDOCHVILLE.

Sont présents :

Le maire : Délicsa Ritchie Roussy

Les conseillers :

Poste no 1 : Martin Pelletier
Poste no 2 : Dawn Eden
Poste no 3 : Pierre-Marie Smith, maire-suppléant
Poste no 4 : Daniel Fournier
Poste no 5 : Jean-Pierre Chouinard
Poste no 6 : Léonie Ste-Croix Blondin

Et :

Les adjointes au secrétaire-trésorier : Emmanuelle Desrochers
Perrault
Nadia Soucy

1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE.

Le maire, madame Délicsa Ritchie Roussy, souhaite la bienvenue aux personnes présentes, constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte à 19 h 05.

2. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.

Le maire, madame Délicsa Ritchie Roussy, fait lecture de l'ordre du jour présenté aux membres du Conseil qui se lit comme suit :

1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE.
2. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.
3. LECTURE ET ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES ANTÉRIEURES.
4. SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES ANTÉRIEURES.
5. LECTURE ET ACCEPTATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE DU 12 MAI AU 15 JUIN 2021, EXCLUANT LES DÉPÔTS SALAIRES.
6. LECTURE ET ACCEPTATION DE LA LISTE DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 MAI 2021.
7. RAPPORT D'ACTIVITÉS.
8. CORRESPONDANCE.
9. DÉPÔT À TERME DE 84 600 \$ PROVENANT DE LA SOMME REMIS PAR LE CLUB DE SKI MONT-MILLER.
10. MODIFICATION À LA RÉOLUTION 20-095 - OFFRE DE SERVICES - PORTES ET FENÊTRES DE L'ENTRÉE PRINCIPALE DE L'HÔTEL DE VILLE.

11. RADIATION DU SOLDE DE LA FACTURE 1653 DATANT DE 2015.
12. AUTORISATION DE SIGNATURE DU CHÈQUE 2146.
13. PAIEMENT DES FACTURES NR-1444, NR-1445 ET NR-1449 À LA FIRME ARPO GROUPE-CONSEIL.
14. PAIEMENT DE LA FACTURE D'ABDELNOUR ET DESROSIERS - DOSSIER NERGICA.
15. PAIEMENT DE LA FACTURE 072-2021 DE LELIÈVRE CONSEIL DÉVELOPPEMENT DES RÉGIONS INC.
16. PAIEMENT DE LA FACTURE 12387 DU GARAGE FLORENT ROY INC.
17. ARPENTAGE DU TERRAIN SITUÉ AU 644, RUE DES CÈDRES.
18. AJUSTEMENT DU PRIX DE VENTE DU 644, RUE DES CÈDRES.
19. ACCEPTATION DES SOUMISSIONS DE EUROVIA VINCI POUR DES TRAVAUX D'ASPHALTAGE.
20. ACCEPTATION DE LA SOUMISSION DE GANEX POUR LE RACCORDEMENT DE 4 DÉBIMÈTRES DES PUIITS.
21. ACCEPTATION DE LA SOUMISSION DE FÉLIX RIOUX STUDIO POUR LES PHOTOS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL - MOSAÏQUE 2017-2021.
22. ACHAT D'ÉCOUTEURS ET D'UN DISQUE DUR EXTERNE POUR LE SERVICE ADMINISTRATIF.
23. DEMANDE DU COMITÉ DU JARDIN COMMUNAUTAIRE - PROGRAMME DE CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES D'ÉNERGIE ÉOLIENNE DU MONT COPPER ET D'ÉNERGIE ÉOLIENNE DU MONT MILLER.
24. DEMANDE DE LA SOCIÉTÉ ALZHEIMER GÎM DANS LE CADRE DE LA MARCHÉ POUR L'ALZHEIMER - PROGRAMME DE CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES D'ÉNERGIE ÉOLIENNE DU MONT COPPER ET D'ÉNERGIE ÉOLIENNE DU MONT MILLER.
25. DEMANDE DE MONSIEUR GÉRALD BABIN POUR LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER DANS LE CADRE DU RELAIS POUR LA VIE 2021 - PROGRAMME DE CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES D'ÉNERGIE ÉOLIENNE DU MONT COPPER ET D'ÉNERGIE ÉOLIENNE DU MONT MILLER..
26. APPUI À L'ORGANISME "UNIS POUR LA FAUNE".
27. PROJET "TOUR DU LAC".
28. OFFRE D'ACHAT POUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 520, AVENUE WILFRID-DOUCET.
29. AFFAIRES NOUVELLES.
 - A)
 - B)
 - C)
30. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC.

31. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE.

Suite à cette lecture,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR DANIEL FOURNIER
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE l'ordre du jour soit et est accepté avec l'ajout au point 33 - AFFAIRES NOUVELLES - des éléments suivants :

- A) NOMINATION D'UN DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR INTÉRIM.**
- B) DÉMISSION DE MADAME DAWN EDEN À TITRE DE CONSEILLÈRE AU POSTE NO 2.**
- C) NOMINATION D'UN PRÉSIDENT D'ÉLECTION.**

Et le retrait du point suivant :

13. PAIEMENT DES FACTURES NR-1444, NR-1445 ET NR-1449 À LA FIRME ARPO GROUPE-CONSEIL.

3. LECTURE ET ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES ANTÉRIEURES.

Les procès-verbaux de l'assemblée régulière du 10 mai et des assemblées spéciales du 13 mai, du 21 mai et du 4 juin 2021 sont déposés.

Suite à ce dépôt,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR JEAN-PIERRE CHOUINARD
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE Les procès-verbaux de l'assemblée régulière du 10 mai et des assemblées spéciales du 13 mai, du 21 mai et du 4 juin 2021 soient et sont adoptés tel que présentés.

4. SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES ANTÉRIEURES.

Le maire, madame Délicsa Ritchie Roussy, revoit avec les membres du Conseil les points majeurs des procès-verbaux des assemblées antérieures.

5. LECTURE ET ACCEPTATION DE LA LISTE DE DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE DU 12 MAI AU 15 JUIN 2021, EXCLUANT LES DÉPÔTS SALAIRES.

Le bordereau des déboursés pour la période 12 mai au 15 juin 2021 incluant les dépôts salaires et qui s'élève à 135 437,50 \$ est déposé.

Suite à cette présentation,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR MARTIN PELLETIER
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le bordereau des déboursés pour la période du 12 mai au 15 juin 2021 soit et est accepté sous réserve de vérification par les membres du Conseil et par les vérificateurs externes.

Les chèques 2158 à 2175 (les chèques 2161 et 2162 furent détériorés dont non utilisés), les dépôts directs 484 à 508 ainsi que les prélèvements 399 à 413 (les prélèvements 392 à 3 confirment le paiement des déboursés pour la période du 12 mai au 15 juin 2021 et totalisant le montant de 135 437,50 \$.

6. LECTURE ET ACCEPTATION DE LA LISTE DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 MAI 2021.

Le rapport des revenus et dépenses au 31 mai 2021 est soumis pour approbation des membres du Conseil. Le rapport des revenus et dépenses au 31 mai 2021 se lit comme suit :

Revenus :

Au 31 mai 2021 : 1 224 704,42 \$

Dépenses :

Au 31 mai 2021 : 727 710,53 \$

Suite à cette présentation,

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE, MADAME DAWN EDEN
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le rapport des revenus et dépenses au 31 mai soit et est accepté sous réserve de vérification par les membres du Conseil et par les vérificateurs externes.

7. RAPPORTS D'ACTIVITÉS.

Aucun rapport d'activités n'est déposé.

8. CORRESPONDANCE.

1. Lettre de monsieur François Bonnardel, ministre des Transports du Québec, relativement au Programme d'aide à la voirie locale.
2. Lettre de monsieur Bruno Bernatchez, directeur général à la M.R.C La Côte-de-Gaspé accompagnant une résolution appuyant la Ville de Murdochville pour l'admissibilité à une subvention dans le cadre du Fonds région et ruralité.
3. Lettre de monsieur Bruno Bernatchez, directeur général à la M.R.C La Côte-de-Gaspé accompagnant un chèque de 75 000 \$ accordé à titre de contribution financière pour contrer les impacts de la Covid-19.
4. Lettre de monsieur Bruno Bernatchez, directeur général à la M.R.C La Côte-de-Gaspé informant la Ville de sa contribution pour le projet "Mise en valeur du tour du lac York" pour la somme de 85 000 \$.
5. Avis public de la M.R.C La Côte-de-Gaspé et de la M.R.C. de Rocher-Percé concernant la démarche de consultation publique pour le projet de plan de gestion des matières résiduelles.
6. Circulaire de Tourisme Québec relativement à la clientèle unilingue anglophone.

7. Lettre de madame Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, informant la Ville de l'existence d'un programme d'aide pour les ménages à la recherche de logement.

9. RÉSOLUTION 21-090 - DÉPÔT À TERME DE 84 600 \$ PROVENANT DE LA SOMME REMISE PAR LE CLUB DE SKI MONT-MILLER.

CONSIDÉRANT QU' une somme de 84 600 \$ fut remise par le Club de ski Mont-Miller lors de sa dissolution.

CONSIDÉRANT QUE le Club de ski avait exprimé sa préférence à ce que cette somme serve principalement à la réalisation de projets récréotouristiques structurants.

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal trouve tout à fait normal et important que cette somme soit dédiée au domaine récréotouristique.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR JEAN-PIERRE CHOUINARD
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la somme de 84 600 \$ remise par le Club de ski Mont-Miller lors de sa dissolution soit et est réservée pour être dédiée à un ou des projets récréotouristiques structurants réalisés sur le territoire de Murdochville.

10. RÉSOLUTION 21-091 - MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 20-095 - OFFRES DE SERVICES - PORTES ET FENÊTRE DE L'ENTRÉE PRINCIPALE DE L'HÔTEL DE VILLE.

CONSIDÉRANT QUE la M.R.C. la Côte-de-Gaspé à verser à la Ville de Murdochville une subvention de 75 000 \$ dans le cadre du Fonds de revitalisation pour le projet "Mise à niveau de l'hôtel de ville".

CONSIDÉRANT QUE la résolution 20-095 prévoyait le paiement de la dépense y étant prévue par le fonds de roulement et ce remboursable sur une période de 5 ans.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR MARTIN PELLETIER
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la résolution 20-095 soit modifiée pour y lire que le paiement de cette dépense soit faite à même la subvention de 75 000 \$ versée par la M.R.C. dans le cadre du projet "Mise à niveau de l'hôtel de ville".

11. RÉSOLUTION 21-096 - RADIATION DE SOLDE DE LA FACTURE 1653 DATANT DE 2015.

CONSIDÉRANT la facture 1653 datée qui était échu le 29 janvier 2015.

CONSIDÉRANT QUE le paiement de cette facture a été fait le 16 mars 2015 générant ainsi des intérêts de 21,74 \$ et laissant un solde au compte du même montant.

CONSIDÉRANT QUE ce solde au compte génère à son tour des intérêts depuis 2015 faisant en sorte que le montant du à ce jour est de 21,74 \$ + 20,37 \$ d'intérêts.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR JEAN-PIERRE CHOUINARD
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QU'autorisation de radiation du solde de la facture 1653 soit et est donné.

12. RÉSOLUTION 21-093 - AUTORISATION DE SIGNATURE DU CHÈQUE 2146.

CONSIDÉRANT QUE dans la liste sélective des déboursés présentée le 10 mai dernier, le chèque 2146 n'apparaissait pas dans les paiements à autoriser.

CONSIDÉRANT QUE ce chèque au montant de 3 133,06 \$ au nom de Steeves Laliberté et Fils Électrique inc. représente le paiement de factures émises pour des travaux électriques.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE, MADAME DAWN EDEN
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QU'autorisation de signature du chèque 2146 à l'ordre de Steeves Laliberté et Fils Électriques inc. au montant de 3 133,06 \$ soit et est donnée.

13. PAIEMENT DES FACTURES NR-1444, NR-1445 ET NR 1449 À LA FIRME ARPO GROUPE-CONSEIL.

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

14. RÉSOLUTION 21-094 - PAIEMENT DE LA FACTURE D'ABDELNOUR ET DESROSIERS - DOSSIER NERGICA.

CONSIDÉRANT la facture au montant de 985,62 \$, taxes incluses, de Abdelnour et Desrosiers, notaires, dans le dossier de vente de l'ancien édifice du Technocentre éolien situé au parc industriel Noranda.

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR JEAN-PIERRE CHOUINARD
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QU'autorisation de paiement de la facture au montant de 985,62 \$, taxes incluses, de Abdelnour et Desrosiers, notaires, dans le dossier de vente de l'ancien édifice du Technocentre éolien situé au parc industriel Noranda.

15. RÉSOLUTION 21-095 - PAIEMENT DE LA FACTURE 072-2021 DE LELIÈVRE CONSEIL DÉVELOPPEMENT DES RÉGIONS INC.

CONSIDÉRANT la facture 072-2021 au monant de 6 173,00 \$ plus taxes applicables de Lelièvre conseil développement des régions inc. relativement à une offre de services pour la sélection d'un directeur des travaux publics.

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR PIERRE-MARIE SMITH
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QU'autorisation de paiement de au montant de 6 173,00 \$, plus taxes applicables, de Lelièvre conseil développement des régions inc. dans le dossier de sélection d'un directeur du service des Travaux publics it et est donnée.

16. RÉSOLUTION 21-096 - PAIEMENT DE LA FACTURE 12387 DU GRAGE FLORENT ROY INC.

CONSIDÉRAN la facture 12387 au montant de 3 324,05 \$ plus taxes applicables du Garage Florent Roy inc. pour des travaux de réparation du camion à vidanges.

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR DANIEL FOURNIER
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QU'autorisation de paiement de la facture 12387 au montant de 3 324,05 \$ plus taxes applicables du Garage Florent Roy inc. pour des travaux de réparation du camion à vidanges, soit et est donnée.

17. RÉSOLUTION 21-097 - ARPENTAGE DU TERRAIN SITUÉ AU 644, RUE DES CÈDRES.

CONSIDÉRANT QUE le terrain situé au 644, rue des Cèdres n'est pas régulier et possède une partie située sur le coin avenue Wilfrid-Doucet et rue des Pins.

CONSIDÉRANT QUE cette partie de terrain fait partie de discussion pour la vente éventuelle au propriétaire du 635, rue des Pins.

CONSIDÉRANT QUE l'acheteur du 644, rue des Cèdres est d'accord pour ne pas acquérir cette partie du terrain.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE, MADAME DAWN EDEN
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE monsieur Christian L'Italien, arpenteur, soit et est mandaté pour procéder à l'arpentage du terrain situé au 644, rue des Cèdres en vue de le diviser pour qu'environ 13 % du terrain situé au coin de l'avenue Wilfrid-Doucet et de la rue des Pins demeure propriété de la Ville.

18. RÉSOLUTION 21-098 - AJUSTEMENT DU PRIX DE VENTE DU 644, RUE DES CÈDRES.

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 21-062 la Ville de Murdochville acceptait l'offre d'achat au montant de 3 000 \$ de madame Audrey-Anne Di Vita et de monsieur Nikita Touchette-Lebel pour la propriété située au 644, rue des Cèdres.

CONSIDÉRANT QUE les opérations d'arpentage à venir et prévues à la résolution 21-097 diminueront la superficie du terrain vendu.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE, MADAME LÉONIE STE-CROIX BLONDIN
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville accepte de baisser le prix d'achat, le faisant ainsi passer de 3 000 \$ à 2 610 \$.

19. RÉSOLUTION 21-099 - ACCEPTATION DES SOUMISSIONS DE EUROVIA VINCI POUR DES TRAVAUX D'ASPHALTAGE.

CONSIDÉRANT les endroits ciblés sur la voie publique qui devront être asphaltée en 2021.

CONSIDÉRANT les soumissions de Eurovia Vinci pour ces travaux d'asphaltage, à savoir :

- Soumission 21-180-1 au montant de 129 006,45 \$ + taxes applicables
- Soumission 21-180-2 au montant de 2 840,63 \$ + taxes applicables

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR JEAN-PIERRE CHOUINARD
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville accepte les soumissions de Eurovia Vinci pour des travaux d'asphaltage établis et détaillés à la soumission 21-180-1 au montant de 129 006,45 \$, plus taxes applicables, et à la soumission 21-180-2 au montant de 2 840,63 \$, plus taxes applicables.

20. RÉSOLUTION 21-100 - ACCEPTATION DE LA SOUMISSION DE GANEX POUR LE RACCORDEMENT DE 4 DÉBIMÈTRES DES PUIITS.

CONSIDÉRANT la soumission de Ganex, automatisation et informatique industriel, au montant de 6 160 \$, plus taxes applicables, pour le raccordement des 4 débits de puis afin d'incorporer le débit cumulé de chaque puits au système SCADA.

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR DANIEL FOURNIER
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville accepte la soumission de Ganex, automatisation et informatique industriel, au montant de 6 160 \$, plus taxes applicables, pour le raccordement des 4 débits de puis afin d'incorporer le débit cumulé de chaque puits au système SCADA.

21. RÉSOLUTION 21-101 - ACCEPTATION DE LA SOUMISSION DE FÉLIX RIOUX STUDIO POUR LES PHOTOS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL - MOSAÏQUE 2017-2021.

CONSIDÉRANT la soumission au montant de 750,00 \$, plus taxes applicables, de Félix Rioux Studio, pour la prise de 10 portraits corporatifs ainsi que les travaux de colorisation et retouches.

CONSIDÉRANT QUE ces portraits sont nécessaires pour la réalisation de la mosaïque du Conseil municipal 2017-2021.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR PIERRE-MARIE SMITH
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville accepte la soumission de 750,00 \$, plus taxes applicables, de Félix Rioux Studio, pour la prise de 10 portraits corporatifs ainsi que les travaux de colorisation et retouches..

22. RÉSOLUTION 21-102 - ACHAT D'ÉCOUTEURS ET D'UN DISQUE DUR EXTERNE POUR LE SERVICE ADMINISTRATIFS.

CONSIDÉRANT QUE des écouteurs pour les deux (2) employé(e)s du bureau administratif sont nécessaires lors de la tenue de formation ou d'événements virtuels nécessitant une certaine confidentialité.

CONSIDÉRANT QU' un des disques durs externes du service administratif n'est plus utilisable en raison de son ancienneté.

CONSIDÉRANT les offres faites par MYG informatique, soit :

- 49,95 \$, plus taxes applicables, par paire d'écouteurs
- 158,00 \$, plus taxes applicables, pour un disque dur externe

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR JEAN-PIERRE CHOUINARD
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville accepte les offres de MYG informatique pour la fourniture de deux (2) paires d'écouteurs au montant de 99,90 \$, plus taxes applicables, ainsi que d'un disque dur externe au montant de 158,00 \$, plus taxes applicables.

23. RÉSOLUTION 21-103 - DEMANDE DU COMITÉ DU JARDIN COMMUNAUTAIRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES D'ÉNERGIE ÉOLIENNE DU MONT COPPER ET ÉNERGIE ÉOLIENNE DU MONT MILLER.

CONSIDÉRANT la demande du comité du jardin communautaire de Murdochville pour une aide financière pour des travaux d'aménagement au jardin.

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR DANIEL FOURNIER
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville accorde au Comité du jardin communautaire, par le biais du programme de contributions volontaires d'Énergie éolienne du Mont Copper et d'Énergie éolienne du Mont Miller, la somme totale de 1 000 \$, soit 500 \$ de Énergie Éolienne du Mont Copper et 500 \$ de Énergie éolienne du Mont Miller.

24. RÉSOLUTION 21-104 - DEMANDE DE LA SOCIÉTÉ ALZHEIMER GÎM DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES D'ÉNERGIE ÉOLIENNE DU MONT COPPER ET ÉNERGIE ÉOLIENNE DU MONT MILLER.

CONSIDÉRANT la demande de la Société Alzheimer GÎM pour un don pour la quinzième édition de la Marche pour l'Alzheimer.

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR MARTIN PELLETIER
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville accorde, à la Société Alzheimer GÎM pour la quinzième édition de la Marche pour l'Alzheimer, par le biais du programme de contributions volontaires d'Énergie éolienne du Mont Copper et d'Énergie éolienne du Mont Miller, la somme totale de 200

25. RÉSOLUTION 21-105 - DEMANDE DE LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES D'ÉNERGIE ÉOLIENNE

DU MONT COPPER ET ÉNERGIE ÉOLIENNE DU MONT MILLER.

CONSIDÉRANT la demande de monsieur Gérald Babin pour la Société canadienne du cancer pour un don pour l'édition 2021 de la Marche Relais de ladite Société.

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR JEAN-PIERRE CHOUINARD
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville accorde, à la Société canadienne du Cancer pour la Marche relais 2021 par le biais du programme de contributions volontaires d'Énergie éolienne du Mont Copper et d'Énergie éolienne du Mont Miller, la somme totale de 500 \$, soit 250 \$ de Énergie Éolienne du Mont Copper et 250 \$ de Énergie éolienne du Mont Miller.

26. RÉSOLUTION 21-106 - APPUI À L'ORGANISME "UNIS POUR LA FAUNE".

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Murdochville est une destination de choix pour les amateurs de chasse au chevreuil et que cette activité est un apport économique important.

CONSIDÉRANT QUE l'on constate une perte importante de la qualité des habitats fauniques entre autres dans les aires de confinement (**ravage**) par l'exploitation forestière au cours des dernières décennies.

CONSIDÉRANT QU' au Québec le dynamisme et la qualité de notre cheptel de chevreuils sont annuellement régulés par la rigueur de nos hivers, le maintien d'habitats de qualité, la prédation et par le type de prélèvement que l'on effectue par la chasse, lequel peut affecter l'équilibre des ratios mâle / femelle.

CONSIDÉRANT QUE certaines modalités de gestion proposées dans le nouveau plan de gestion 2020-2027 ont suscité de nombreux irritants chez les chasseurs, les professionnels et l'industrie.

CONSIDÉRANT QUE selon les estimations du Ministère, le nombre de permis de chasse au chevreuil vendus est passé d'environ 170 000 en 2007 à 130 000 en 2019, cette baisse de près de 26 % du nombre de chasseurs entraînant automatiquement moins de retombées économiques pour les régions du Québec.

CONSIDÉRANT QU' un des sondages réalisés par le ministère de la Faune, des

Forêts et des Parcs en 2018 révèle qu'environ 72 % des chasseurs sont favorables à l'introduction de mesures réglementaires interdisant la récolte d'un mâle de moins de trois pointes d'un côté du panache (**RTL**);

CONSIDÉRANT QUE les experts et biologistes du Ministère ayant travaillé sur ce projet mentionnent entre autres, que cette expérimentation de la restriction de la taille légale des bois chez le cerf de Virginie au Québec aura des résultats très positifs sur la qualité de la chasse, la clientèle des chasseurs, les populations de cerfs et sur le maintien d'une densité de cerfs biologiquement et socialement acceptable.

CONSIDÉRANT QUE le ministre de la Faune, des Forêts et des Parcs a le pouvoir discrétionnaire selon le 3^e alinéa de l'article 55 de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (chap. a-18.1) d'inviter à la table de gestion intégrée des ressources et du territoire, toute personne ou tout organisme qu'il estime nécessaire.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR PIERRE-MARIE SMITH
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville appuie l'organisme Unis Pour la Faune (**UPF**) et se joint à eux pour demander au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) d'étendre l'expérimentation de la restriction de la taille légale des bois (**RTL**) chez le cerf de Virginie sur l'ensemble du territoire Québécois.

QU'il soit inclus dans le plan de gestion actuel du cerf de Virginie (2020-2027) du MFFP d'autres mesures de gestion novatrices et adaptées aux particularités régionales. Les mesures préconisées par UPF , ont scientifiquement démontré qu'elles peuvent s'adapter aux différents types de territoire qu'ils soient agroforestier ou forestier et également s'appliquer aux différents niveaux de population de cerfs, qu'ils soient classifiés comme sous-optimal, optimal ou trop élevé.

QUE l'organisme Unis Pour la Faune (**UPF**) soit dorénavant appelé à participer et à collaborer à la Table de gestion intégrée des ressources et du territoire.

27. **RÉSOLUTION 21-107 - PROJET "TOUR DU LAC".**

CONSIDÉRANT le projet de mise en valeur du tour du lac York initié par des

citoyens et visant à améliorer le tour du lac afin de mettre en valeur le site et son grand potentiel de développement de d'attractivité.

CONSIDÉRANT la firme synthèse du projet.

CONSIDÉRANT l'offre de monsieur Daniel Bujold au montant de 10 000 \$ pour un mandat à titre de chargé de projet dans le cadre de ce projet.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR DANIEL FOUNIER
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville accepte l'offre au montant de 10 000 \$ de monsieur Daniel Bujold pour agir à titre de chargé de projet dans le projet "Mise en valeur du tour du lac York".

QUE le paiement de cette somme s'effectue comme suit :

- 1^{er} versement (2 000 \$) : À la signature du mandat
- 2^e versement (3 000 \$) : Au début des travaux
- 3^e versement (5 000 \$) : À la fin des travaux

QUE monsieur Daniel Bujold soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Murdochville tout document relatif à l'exécution des travaux prévus à ce projet.

28. RÉOLUTION 21-108- OFFRE D'ACHAT POUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 520, AVENUE WILFRID-DOUCET.

CONSIDÉRANT QUE les offres d'achat déposées à la Ville de Murdochville pour la propriété située au 520, avenue Wilfrid-Doucet soit :

- Madame Nathalie Lavoie,
madame Suzanne English,
monsieur Jean-Louis Sylvestre
et monsieur Réal Sylvestre :
1 200 \$
- Monsieur Charles Girard-
Beaupré : 2 000 \$

CONSIDÉRANT QUE les deux offres sont accompagnées du dépôt de garantie demandé.

CONSIDÉRANT l'état actuelle de la propriété et tous les travaux à y apporter afin de la rendre habitable.

CONSIDÉRANT la plus haute offre reçue.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE, MADAME DAWN EDEN
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville accepte l'offre d'achat de monsieur Charles Girard-Beaupré au

montant 2 000 \$ pour l'acquisition de la propriété située au 520, avenue Wilfrid-Doucet.

QUE le maire, madame Délisca Ritchie Roussy, et le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Louis Ochou, soient et sont autorisés à signer les documents relatifs à cette transaction

29. AFFAIRES NOUVELLES.

A) RÉOLUTION 21-109 - EMBAUCHE D'UN DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Murdochville a besoin d'un directeur général adjoint en l'absence de monsieur Louis Ochou, directeur général et secrétaire-trésorier de la Ville.

CONSIDÉRANT l'embauche en mai dernier d'un directeur des travaux publics à la Ville de Murdochville, soit monsieur Denis Akpoué.

CONSIDÉRANT QU' en plus de son poste de directeur du service des Travaux publics, monsieur Akpoué, a accepté de combler le poste de directeur général adjoint pour la période d'absence de monsieur Louis Ochou.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR JEAN-PIERRE CHOUINARD
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE monsieur Denis Akpoué soit et est nommé à titre de directeur général adjoint pour la période d'absence de monsieur Louis Ochou.

B) DÉMISSION DE MADAME DAWN EDEN À TITRE DE CONSEILLÈRE AU POSTE NO 2.

Madame Dawn Eden remet une lettre annonçant sa démission à titre de conseillère au poste numéro 2 et ce, en date du 30 juin 2021.

C) RÉOLUTION 21-110 - NOMINATION D'UNE PRÉSIDENTE D'ÉLECTION.

CONSIDÉRANT l'élection municipale prévue le 7 novembre prochain.

CONSIDÉRANT QU' en vertu de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM), le greffier ou secrétaire-trésorier d'une municipalité est d'office le président pour toute élection qui se tient sur son territoire.

CONSIDÉRANT QUE cette même Loi prévoit, qu'en cas d'empêchement du greffier ou du secrétaire-trésorier, son adjointe est d'office président d'élection.

CONSIDÉRANT QUE la date de retour du directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Louis Ochou, est encore incertaine et que les préparatifs de l'élection doivent débiter sans délai.

CONSIDÉRANT l'expérience en matière d'élection de madame Nadia Soucy, adjointe au secrétaire-trésorier.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE, MADAME LÉONIE STE-CROIX BLONDIN
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE madame Nadia Soucy, adjointe au secrétaire-trésorier, soit et est nommée à titre de présidente d'élection pour l'élection du 7 novembre prochain.

QU'autorisation de versement de la prime déjà offerte à madame Soucy pour sa nomination à titre d'adjointe au secrétaire-trésorier soit et donnée en plus du salaire prévue par la Loi pour le président d'élection et ce, jusqu'à la fin du processus électoral.

30. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC.

Aucune question n'est posée.


31. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE.

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR PIERRE-MARIE SMITH
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE l'assemblée soit et est déclarée fermée. Il est 19 h 29.


DÉLISCA RITCHIE ROUSSY
Maire


Nadia Soucy
Adjointe au
secrétaire-trésorier